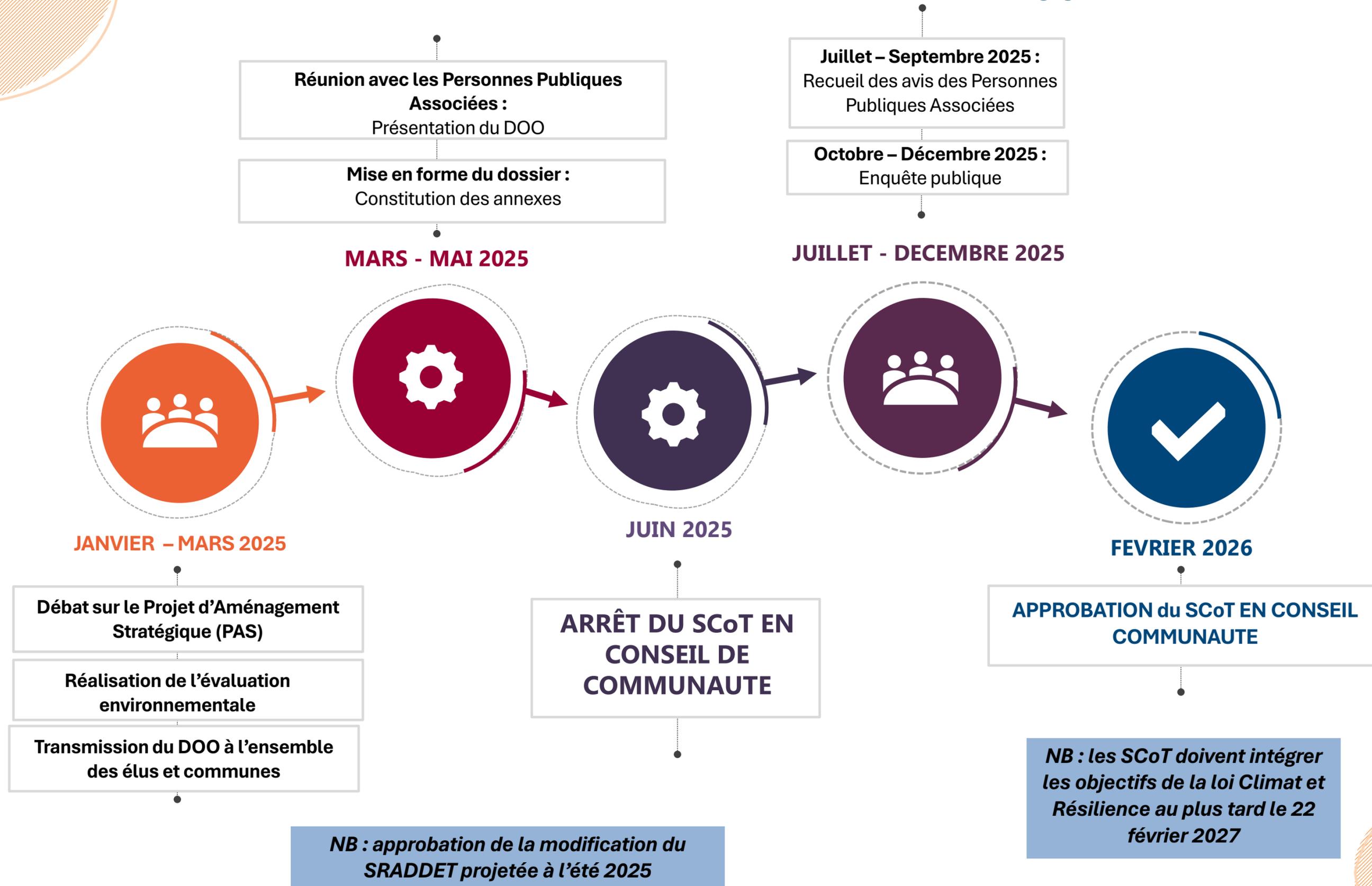


2 – Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT

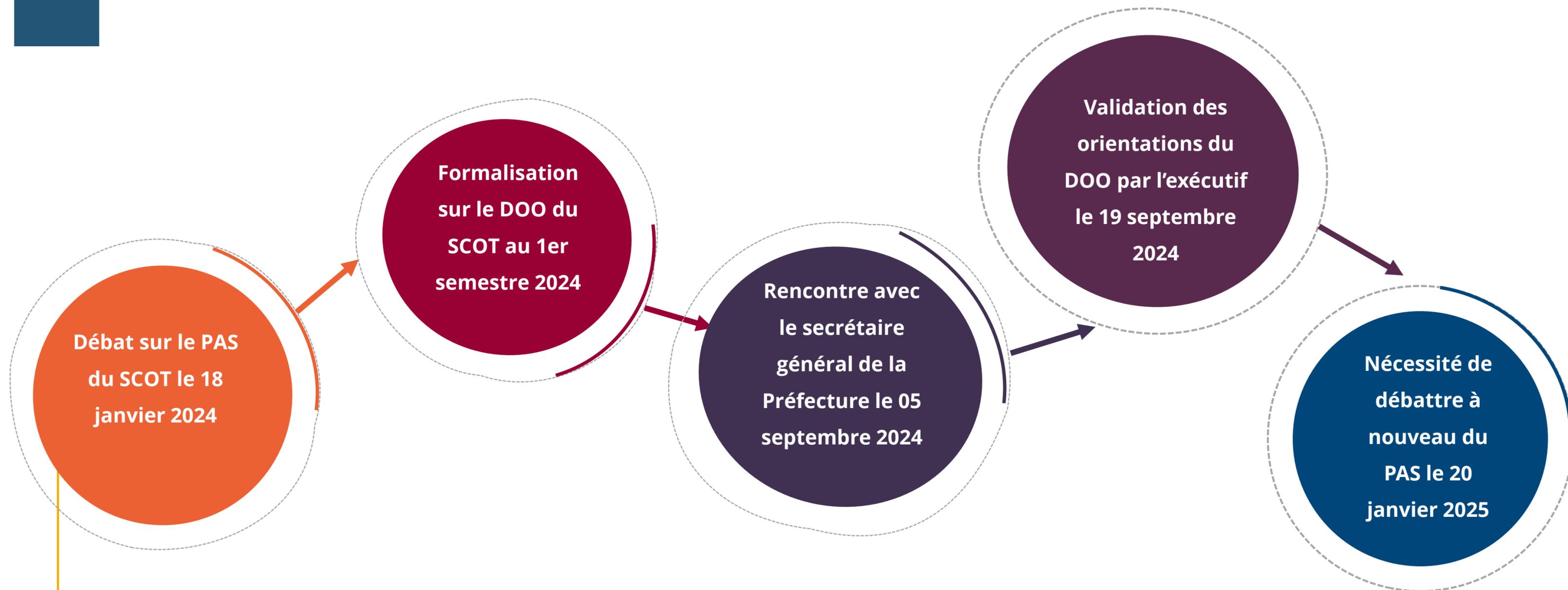
Conseil de communauté du 20 janvier 2025



CALENDRIER PREVISIONNEL du SCoT //



2 – Nouveau débat sur le PAS du SCOT :



PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

POINT DE DEPART //

Le scénario de développement pour un horizon à 20 ans...

Les élus ont souhaité tenir une posture ambitieuse dans ce SCoT : celle de créer les conditions de développement pour attirer de nouveaux habitants et créer en conséquence de nouveaux emplois pour renverser cette tendance d'1 emploi créé pour 13 habitants accueillis.

SCENARIO DE DEVELOPEMENT à 20 ans



+ 8 700 habitants
supplémentaires entre
2025 et 2045

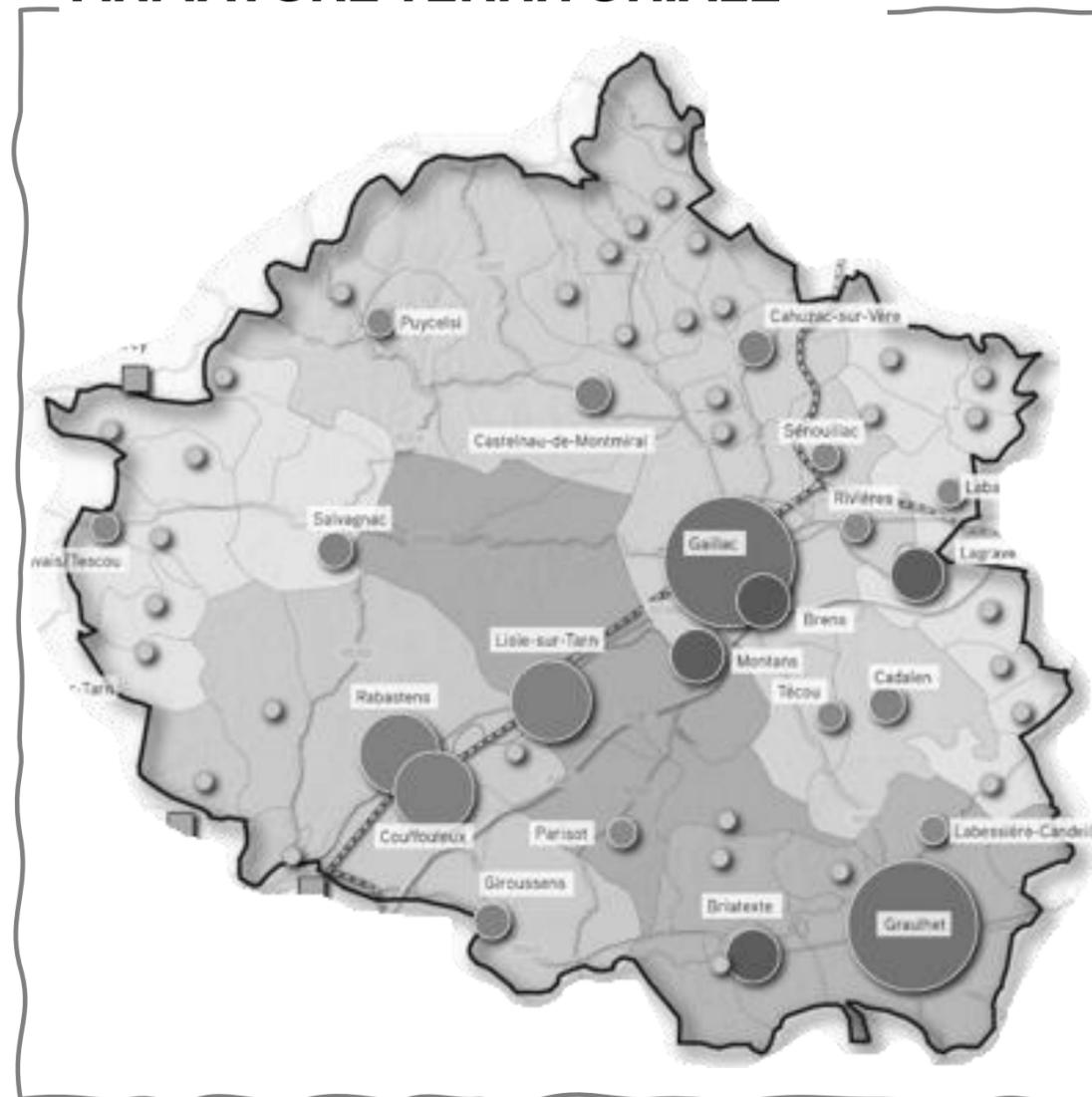


+ 7 000 logements
supplémentaires entre
2025 et 2045



+ 2 400 emplois
supplémentaires entre
2025 et 2045

ARMATURE TERRITORIALE



POINT DE DEPART //

... répondant à un contexte territorial...

POLARITÉS PRINCIPALES à l'échelle de l'Agglomération et de leur territoire vécu respectif

Gaillac, Graulhet

POLARITÉS PRINCIPALES à l'échelle de leur territoire vécu respectif

Couffouleux, Lisle-sur-Tarn, Rabastens

POLARITÉS INTERMÉDIAIRES de la vallée du Tarn et du Graulhérois venant en appui des polarités principales

Brens, Briatexte, Lagrave, Montans

BOURGS STRUCTURANTS au sein de l'espace rural du territoire vécu

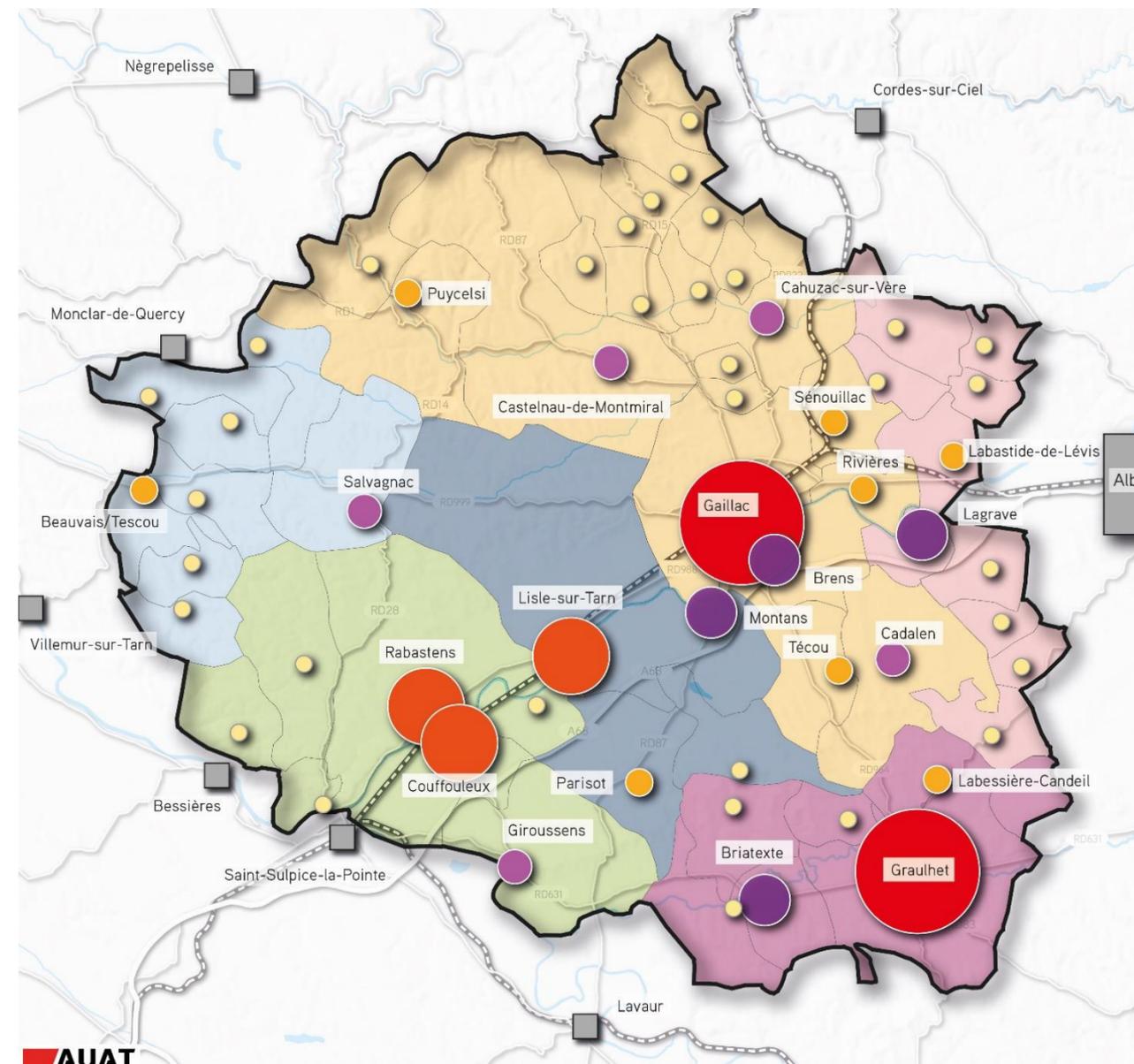
Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castelnaud-de-Montmiral, Giroussens, Salvagnac

COMMUNES RURALES RELAIS au sein de l'espace rural du territoire vécu

Beauvais-sur-Tescou, Labastide-de-Lévis, Labessière-Candeil, Parisot, Puycelsi, Rivières, Senouillac, Téco

COMMUNES RURALES pouvant disposer ponctuellement d'équipements et services primordiaux pour la vie de proximité. La population et les entreprises de ces communes contribuent au maintien de l'offre de services sur les polarités, en particulier au sein de l'espace rural

- Alos
- Andillac
- Aussac
- Bernac
- Broze
- Busque
- Campagnac
- Castanet
- Cestayrols
- Fayssac
- Fénols
- Florentin
- Grazac
- Itzac
- Larroque
- Lasgrais
- Loupiac
- Mézens
- Montdurausse
- Montels
- Montgaillard
- Montvalen
- Peyrole
- Puybegon
- Roquemaure
- Saint-Beauzile
- Saint-Gauzens
- Saint-Urcisse
- Sainte-Cécile-du-Cayrou
- La Sauzière-Saint-Jean
- Tauriac
- Tonnac
- Le Verdier
- Vieux



2 – Nouveau débat sur le PAS du SCOT :

Les 4 grands défis sur lesquels repose le projet politique restent inchangés

**Renforcer l'attractivité économique
et développer les filières durables**

**S'engager pour une qualité de vie et
un bien-vivre pour toutes et tous**

**Atteindre la complémentarité entre
les composantes urbaines et rurales
pour proposer un nouvel équilibre**

**Mettre en œuvre les transitions
écologique, énergétique et numérique
au cœur des choix d'aménagement**

2 – Nouveau débat sur le PAS du SCOT :

Réaffirmation de la volonté politique de **rééquilibrer le taux d'emplois créés** par rapport à l'accueil des nouveaux habitants. Les stratégies politiques posent les principes suivants :

Résidentialisation des habitants prenant en compte la production du parc social et les efforts de densification adaptés aux réalités territoriales

Implantation des activités économiques, localisées dans les zones d'activités intercommunales et dans un maillage territorial de l'ensemble du territoire intercommunal, prenant en compte le label Territoires d'industrie

Portage des projets d'équipements d'envergure départementale et d'équipements intercommunaux, notamment liés aux projets routiers

Et démontrent un **territoire dynamique qui s'organise** pour tenter d'atteindre les objectifs de la climat et résilience mais **qui se heurte à des contraintes foncières particulièrement bloquantes.**

2 - Evolutions du PAS à prendre en compte dans le débat :



Intégration d'une enveloppe foncière supplémentaire de + 90 hectares par rapport à celle exposée dans la 1^{ère} version du PAS (total de 338 has)



Adaptation de la trajectoire ZAN d'ici 2050 prenant en compte l'enveloppe foncière supplémentaire



Renforcement de la logistique commerciale dans les ZA suite à la labellisation du territoire en Territoire d'industrie



Adaptation des objectifs chiffrés en terme de production de logement social aux seules communes soumises aux obligations SRU



Extension des possibilités d'installations d'énergies renouvelables sur tout le territoire à condition de ne pas consommer d'ENAF et d'une insertion paysagère

2 – Evolutions du PAS à prendre en compte dans le débat :

Intégration d'une enveloppe foncière supplémentaire de + 90 hectares par rapport à celle exposée dans la 1^{ère} version du PAS (total de 338 has) :

Point de départ du PAS (janvier 2024) : 50% de la consommation d'ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) 2011-2021 = 248 has

- Compte tenu de la prise en compte de la production du parc social sur les ENAF,
- Compte tenu des efforts de densification adaptés aux réalités territoriales,
- Compte tenu de la faible densification possible dans les zones d'activités,
- Compte tenu des projets d'équipements notamment routiers du territoire.

Les besoins sont estimés à + 90 has, soit un total d'ENAF de 338 has